

PERMIS DE SEJOUR.



chef de famille.....

Nom : *Lacroix*

Prénoms : *Marie*

Age : *20 ans*

Nationalité : *Allemande (Alsacienne)*

Résidence : *Veuvre, 21 faubourg St Pierre*

Femme :

Enfants :

Ascendants :

Petits enfants :



Parents de la famille.....

M. *Marie Lacroix* est autorisé à résider *à Veuvre* ~~avec sa famille.~~ durant la guerre à *Veuvre*

Il est informé qu'il ne pourra se déplacer en cours des hostilités que s'il est muni d'un laissez-passer délivré par le Commissaire de Police ou à défaut par le Maire de sa résidence.

Il devra se conformer strictement aux ordres qui seront donnés dans la commune, soit par l'autorité militaire, soit par l'autorité civile et qui viseront les habitants en général.

Il est prévenu qu'en cas d'infraction aux prescriptions qui précèdent, il sera immédiatement arrêté sous prévention d'espionnage.

Le Maire, (1)



*Veuvre 31 juillet 1915*

(1) Signature du Maire ou de son suppléant et cachet de la Mairie.

*Je vis 31 juillet*



COPIE

Orléans, le 8 janvier 1916

Direction de  
la Sûreté  
générale.

Etrangers.

La nommée Quoix

Le Préfet du Loiret

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon attention a été appelée sur une nommée QUOIX, Maria, Catherine, résidant actuellement à Orléans, qui a obtenu un permis de séjour comme alsacienne.

D'après les renseignements qu'elle a fournis, Maria Quoix, serait née à Châtenois (Alsace) le 25 novembre 1893, d'Auguste et de Reinbach Catherine, née à Aglasterhausen (Grand duché de Bade).

Elle a habité avant la guerre à Reims, puis à Vendôme; une enquête faite dans cette dernière ville indique qu'elle ne s'y est pas fait remarquer.

A Orléans, elle a occupé plusieurs places comme domestique, aucune plainte ne m'avait été adressée à son sujet.

Mais il y a quelques jours, M. Chérion, Commissaire de police, chez qui elle a été occupée un certain temps, m'a informé qu'après son arrivée à son service, il avait constaté chez la nommée Quoix, dont il ignorait d'abord l'origine, des variations dans ses déclarations.

Un jour la nommée Quoix, lui a avoué que son père était chef de gare à Haguenau et elle lui a montré sa photographie en uniforme; elle a ajouté qu'un ou



deux de ses frères devaient être soldats dans l'armée allemande.

Durant son service chez M. Chérion, cette étrangère n'a reçu qu'une lettre d'un nommé Wild, soldat au 5<sup>e</sup> d'artillerie, 22<sup>e</sup> batterie, à Verdun, qu'elle a dit être tantôt son cousin, tantôt son fiancé.

Actuellement, Maria Quoix se retire comme domestique chez une nommée Ehmann, Joséphine, demeurant à Orléans, d'origine allemande, mais mariée à un français du nom de Vaudenay, Aristide, mobilisé et détaché à l'arsenal de Bourges.

Etant donnés les renseignements fournis sur la famille de la nommée Quoix, mais qu'il m'est impossible de contrôler, je vous serais très obligé de me faire connaître s'il ne conviendrait pas de diriger cette étrangère sur un dépôt de triage afin d'examiner sa situation.

Le Préfet,

Signé: Urbain Vitry



*Quoix - Maria*  
PRÉFECTURE  
DU LOIRET

République Française

2° Division

2° Bureau

Orléans, le 28 janvier 1916

Etrangers.

Le Préfet du Département du Loiret  
à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, la nommée Quoix, Maria Catherine, d'origine alsacienne, actuellement à Orléans, sera dirigée prochainement sur le camp de concentration de Blanzky.

Vous trouverez sous ce pli copie des renseignements que j'ai fournis à M. le Ministre de l'Intérieur sur cette étrangère.

Je vous aviserai en temps utile de l'évacuation de la nommée Quoix.

Le Préfet,

